

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille LECONTE-D'HALLUIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Irénée-Constant-Marie-Joseph LECONTE, décédé à Roubaix, le 18 février 1874, à l'âge de deux ans et deux mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et d'assister au convoi et messe d'ange qui auront lieu le vendredi 20 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin.

Faits Divers

— A propos de l'impôt sur le verre, le *Journal des Débats* publie une notice intéressante d'après laquelle cet impôt aurait déjà existé dans l'antiquité.

Sait-on ce que fit l'empereur romain Domitius Aurélien l'an de Jésus-Christ 272 ? Il décréta que l'Égypte paierait une forte taxe sur le produit de ses manufactures de verre, quelles que fussent les formes de ces produits.

Aurélien, devenu redoutable par ses victoires, après avoir fait prisonnière la reine de Palmyre, la célèbre Zénobie, dirigea ses armées contre l'Égypte, détruisa Farnus, qui avait revêtu la pourpre, l'emmena à Rome et fit son entrée sur un char de triomphe auquel étaient attachés l'incartourneée princesse et l'insurgé égyptien. Puis, pour punir les Égyptiens d'avoir rompu l'unité de l'empire, il leva sur eux de forts impôts, celui du verre entre autres.

Le même journal ajoute les détails qui suivent sur l'origine de la fabrication du verre :

Disons d'abord qu'elle est tellement ancienne qu'il n'est guère possible de préciser l'époque de son invention. Les procédés de cette fabrication sont connus de temps immémorial en Chine, au Japon, dans la Tartarie. Les historiens du premier de ces pays parlent d'une verrerie qui y était établie avant l'ère vulgaire. Les Phéniciens et les Égyptiens surtout ont exécuté des ouvrages fort remarquables en verre. On peut ainsi s'expliquer pourquoi Aurélien frappa d'une taxe le verre qui se fabriquait en grand en Égypte vers la fin du troisième siècle. Il est question de verre dans le livre de Jobet, dans la Genèse.

Parmi les poètes latins, Lucrèce est le premier qui ait parlé du verre.

Plinius le naturaliste attribue l'invention de la fabrication du verre aux habitants de Sidon, ce qu'on voit reporté à plusieurs siècles avant Jésus-Christ. On voit dans les écus de Saint-Jérôme, qui vivait au cinquième siècle, qu'on employait de son temps des vitres aux fenêtres des maisons.

Les premières verreries de l'Europe ont été, dit-on, établies à Venise sous la direction d'ouvriers arabes. Ce genre d'industrie est resté presque exclusivement concentré dans cette ville pendant près de quatre cents ans. L'établissement en France de grandes verreries remonte au temps des croisades.

Cependant les verreries à vitres étaient connues du temps de Grégoire de Tours, par conséquent au sixième siècle. Ce prélat raconte comment un voleur, étant entré dans une église de la Touraine et n'ayant rien trouvé à prendre, en emporta les vitraux.

Au seizième et au dix-septième siècle, de nombreuses verreries furent organisées en France.

Sous le ministre Colbert, cette industrie reçut une vive impulsion. Ce grand homme, qui avait une prédilection toute particulière pour la fabrication artistique du verre, fit venir en France des ouvriers français établis à Venise et leur donna des encouragements pour qu'ils installassent dans leur pays l'industrie qu'ils exerçaient sur une terre étrangère.

Au dix-septième siècle, Abraham Thévat inventa le coulage des glaces. Il forma son premier établissement à Paris, dans le faubourg Saint-Antoine, et plus tard le transporta à Saint-Gobain, près de Laon. Ce furent les fondements de la manufacture dont les produits sont tant renommés de nos jours.

L'usage du verre n'a cessé de s'étendre dans toute l'Europe et dans le Nouveau-Monde. La fabrication s'en est tellement perfectionnée que ses produits, même les plus beaux, sont à la portée de toutes les fortunes.

— Le chroniqueur de la *Liberté*, s'occupant de l'impôt sur les pianos, émet cette idée que la taxe, pour être équitable, devrait procéder comme pour le tabac, par exemple, qui est une jouissance, à ce qu'il paraît. Plus un fumeur consomme de jouissance sous forme de cigares ou de caporal, plus il paye l'impôt indirect; et l'on sait que toute cette fumée lancée dans les airs, qui ne produirait pas seulement un petit nuage donnant une pluie de cinq minutes par un temps de sécheresse, verse dans les coffres de l'État des torrents de millions.

Le piano étant une jouissance, pourquoi n'imposerait-on pas, au prorata, celui qui se la procure ? Établir un compteur comme celui du gaz, après chaque boîte de M. Erard ne serait pas une trop mauvaise idée. Et puis ce serait une consolation pour les voisins.

J'ai habité un appartement où, à l'étage inférieur aussi bien qu'au supérieur, ainsi qu'au milieu, il y avait des jeunes filles qui étudiaient toute la journée, ou, toute la journée. A peine si elles me laissaient du répit pendant leurs repas, et encore elles ne s'entendaient point sur ce chapitre, ce qui faisait du piano à tapage continu. On aurait imposé ces virtuoses à tant par heure, que je me serais dit, en levant les yeux au ciel : « Je souffre, mais c'est pour la France ! »

L'une de ces enrégées avait onze ans; c'était un petit prodige, moins ennuyeuse peut-être que si elle en avait eu vingt-deux et qui composait déjà sa polka et sa valse avec un aplomb qui plongeait ses parents dans une extase indécible. Le père m'en parlait avec une émotion dont rien ne saurait rendre l'idée.

« Je suis sûr, disait-il, que si de grands compositeurs entendaient sa marzouka, ils seraient ravis !... »

« Je vous amènerai, un de ces soirs, Meyerbeer. »

Non, il lui volerait ses motifs !
O père terrible !... Celui là paiera l'impôt sur les pianos, allez ! Et il y en a cinq cent mille comme cela en France. A dix francs, comptez !

— Un assassinat suivi de suicide a été commis lundi matin à Lyon, au n° 170 de la rue Duguesclin, quartier de la Guillotière.

Un jeune homme de vingt-cinq ans, beau garçon, nommé Joseph Vittaz, appartenant à une famille aisée, recherchait un mariage, depuis plus d'une année, une belle jeune fille de vingt ans, nommée Joséphine Métal, tisseuse, domiciliée chez ses parents, rue Rabelais.

Joseph Vittaz désirait ardemment ce mariage; Joséphine Métal ne demandait pas mieux que de s'unir à celui qu'elle aimait. Malheureusement, Joséphine était pauvre et n'avait d'autre dot que sa beauté et son travail.

Les parents de Joseph Vittaz ne trouvèrent pas cette dot suffisante, et ils refusèrent leur consentement à l'union projetée. A différentes reprises, le jeune homme pria, supplia; les parents furent inflexibles.

Commençant qu'il ne fallait plus compter sur un mariage avec Vittaz, Joséphine cessa toutes relations avec lui. Dès ce jour, le jeune homme devint sombre, taciturne, et sa figure portait clairement les traces d'une souffrance morale.

Samedi soir, il rencontra la jeune Joséphine et s'entretenant quelques instants avec elle. Le lendemain, dans la soirée, les deux amoureux eurent une seconde entrevue, à la suite de laquelle Joséphine Métal consentit à venir dans la chambre de Joseph Vittaz.

A cinq heures du matin, environ, les voisins furent réveillés par deux coups de revolver suivis de cris au secours ! poussés par la jeune fille.

On entendait aussi la voix de Vittaz, qui disait : Joséphine, il faut mourir !

Les voisins accoururent; mais avant qu'ils eussent atteint la porte, ils entendirent deux nouveaux coups de revolver. C'est Joséphine elle-même qui vint ouvrir, et à peine eut-elle ouvert la porte, qu'elle s'affaissa au milieu d'une mare de sang. Elle a reçu une balle qui est entrée sous le menton et qui est sortie près de la tempe gauche.

A quelques pas de là, était étendu Joseph Vittaz, la cervelle fracassée par une balle. Le malheureux ne donnait déjà plus aucun signe de vie.

Joséphine Métal a été relevée immédiatement et transportée à l'Hôtel-Dieu. Le corps de Vittaz a été enlevé à l'arrivée des parents.

Le *Progress*, de Lyon, ajoute qu'une foule énorme n'a pas cessé de stationner devant la maison où s'est accomplie cette terrible tragédie.

TRIBUNNAUX

— UNE EMPISONNEUSE. — La Cour d'assises du Haut-Rhin a jugé l'affaire de Marie-Thérèse Blanpain, veuve Delan, âgée de quarante-cinq ans, marchande de chiffons, née et domiciliée à Braine-le-Comte, accusée de quatre homicides par empoisonnement et de cinq tentatives d'empoisonnement.

La femme Blanpain, nos lecteurs se le rappellent, a empoisonné Pierre-André Castelain, Marie Bulemberg, épouse André Castelain, Hélène Blanpain, sa tante, et Félicien Delan, son mari, — crimes commis en 1871, 1872 et 1873.

L'accusation lui reproche d'avoir empoisonné Castelain, qui avait entrepris pour elle la construction d'une maison, afin d'embrouiller les comptes et de ne point payer au malheureux ce qu'elle lui devait. C'est encore pour raison d'intérêt qu'elle aurait empoisonné sa tante, et elle aurait fait mourir son mari pour épouser le sieur André, qu'elle a rendu veuf au moyen d'un autre crime.

C'est au moyen de l'arsenic qu'opérait cette respectable créature.

Les tentatives d'empoisonnement ont été commises dans les circonstances suivantes : s'étant rendue chez Pierre Castelain, qui était au lit, l'accusée a jeté une forte dose d'arsenic dans la marmite qui était sur le feu, et dans laquelle se faisait le bouillon. Cinq personnes ont pris de ce bouillon et ont failli succomber.

Cesont : Aurélie Deladrière, veuve Castelain; J.-R. Castelain, sœur Bernardine et Bonaventur; Mathilde Descamps.

La femme Blanpain paraît à l'audience, la tête enveloppée dans un mouchoir de couleur. Il est impossible ainsi d'apercevoir la figure de cette empoisonneuse.

La femme Blanpain déclare avec cynisme qu'elle a empoisonné Castelain parce qu'il n'avancait pas dans la construction de sa maison. M. le président lui demandant si ce n'est pas plutôt pour embrouiller les comptes qu'elle a commis ce crime, l'accusée répond négativement.

La femme Blanpain ajoute qu'elle n'a pas réfléchi en jetant du poison dans la marmite chez Castelain, que des personnes autres que celui-ci devaient boire du bouillon empoisonné.

C'est d'abord chez elle que l'accusée a empoisonné Castelain, en lui donnant, alors qu'il était au travail, du fromage dans lequel elle avait mis de l'arsenic; et comme Castelain ne mourait pas assez vite à son gré, elle a été lui porter encore, cette fois chez lui, des biscuits et pâtés empoisonnés, puis s'est décidée à jeter de l'arsenic dans le bouillon le jour où elle a appris que Castelain avait été autorisé par le médecin à en prendre un peu.

L'accusée avoue tout cela avec un cynisme qui épouvante.

La Cour d'assises a condamné Marie Blanpain à la peine de mort. L'arrêt décide que l'exécution aura lieu sur l'une des places publiques de la ville de Mons.

Nouvelles du soir

On nous écrit de Versailles, 18 février :

« Le commission du budget a examiné aujourd'hui la question des Chèques. Elle proposera que jusqu'à 2000 francs, les chèques aient à payer une surtaxe de 10 centimes; de 2000 à 10,000, 50 centimes; au-dessus de 10,000, un franc, avec 50 centimes en plus pour chaque 10,000. »

« La proposition de M. Germain de mettre un décime sur les sucres a été rejetée. »

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier du *Journal de Roubaix*.)

Paris, 19 février.

Les bureaux des diverses fractions de la gauche se réuniront aujourd'hui avant la séance, pour arrêter la liste des candidats à la questure, dont l'élection aura lieu vendredi.

C'est aujourd'hui que sera distribué à l'Assemblée le rapport de M. Caillaux sur l'achèvement des travaux du nouvel Opéra. Il propose de donner au gouvernement l'autorisation d'accepter les offres de prêt des compagnies privées jusqu'à concurrence de 6 millions remboursables en huit annuités. Si, comme il est d'ailleurs probable, les conclusions sont adoptées par l'Assemblée, on espère que le nouvel Opéra pourrait être achevé pour le 1^{er} novembre.

D'après plusieurs journaux de ce matin, la candidature de M. Ledru-Rollin aurait été définitivement acceptée par la réunion générale des délégués cantonaux du département de Vaucluse.

Le comité qui avait été nommé par les représentants de la presse parisienne pour organiser la grande fête qui devait être offerte au Palais de l'Industrie à M. le président de la République s'est réuni deux fois au Grand-Hôtel. Les gaziers ayant déclaré ne pouvoir prendre d'engagement pour l'époque trop rapprochée à laquelle avait été fixée cette fête, et le Palais de l'Industrie étant, d'un autre côté, à la disposition de la société hippique pendant tout le mois de mars, le comité a reconnu l'impossibilité matérielle de donner suite pour le moment à l'initiative prise par M. Debrousse.

L'administration des domaines vient de faire apposer des affiches annonçant la vente de terrains à bâtir dans plusieurs quartiers de Paris, vente qui sera suivie prochainement d'autres adjudications plus importantes.

On annonce la mort de madame Elisée Reclus.

Marseille, 18 février. — On mande de Rome, en date du 18 février :

« Le Saint-Siège considère comme nuisible aux intérêts même de l'Etat la voie ou veut entrer le ministre autrichien, relativement aux lois confessionnelles. Le pape est très affligé de la mort du cardinal Tarquini dont les funérailles seront célébrées demain. »

Londres, 18 février. — La reine ayant accepté la démission du ministre Gladstone, a mandé M. Disraeli qui s'est rendu aujourd'hui à Windsor, où il a reçu la mission de former un nouveau cabinet.

Berlin, 18 février. — Le parlement allemand a adopté en troisième lecture le projet de loi concernant les prestations de guerre et le projet de loi de M. Schultze-Pelitzsch concernant l'indemnité à accorder aux députés.

L'Assemblée a passé ensuite à la discussion de la proposition de M. Teutsch et des autres députés de l'Alsace-Lorraine demandant que les Alsaciens-Lorrains soient appelés à voter sur l'annexion.

M. Teutsch et ses collègues avaient présenté à ce sujet une nouvelle motion tendant à ce que les députés d'Alsace-Lorraine qui ne savent pas l'Allemand fussent autorisés à se servir de la langue française dans cette séance.

Le président, s'appuyant sur le règlement déclare cette demande inadmissible.

M. Teutsch, développant sa proposition, lit un discours renfermant le passage suivant :

« L'Allemagne a violé par l'annexion le droit des gens adopté par les nations civilisées. » (Bruit. F. donc !)

Le président rappelle M. Teutsch à l'ordre.

M. Teutsch démontre que l'annexion est contraire au droit. Il rappelle que Napoléon III ne voulait jamais faire d'annexion sans consulter les populations et chercha du moins à sauver les apparences. (Rires prolongés.)

Nous avons été envoyés ici, ajoute M. Teutsch, pour manifester l'attachement des Alsaciens-Lorrains à leur patrie française. Après la violence que vous avez exercée contre nous, nous ne pouvons pas vous reconnaître comme nos frères. En annexant l'Alsace-Lorraine, l'Allemagne a commis la plus grande faute politique.

A quoi est-elle appelée dans un prochain avenir ? A de nouvelles guerres, à de nouveaux sacrifices. Laissez-nous décider nous-mêmes de notre avenir. Adoptez notre proposition.

La clôture de la discussion est proposée et adoptée.

M. Teutsch reprend la parole : « Vous avez clos le débat, dit-il, nous nous remettons à Dieu et au jugement de l'Europe. »

La proposition de M. Teutsch est mise aux voix et rejetée.

Les polonais, les démocrates-socialistes, M. Kryger (député du Sleswig), M. Sonnemann (progressiste et député de Francfort) M. Ewald (particulariste) ont seuls voté pour.

Les Alsaciens-Lorrains sont restés assis au moment du vote.

La Haye, 18 février. — La seconde Chambre a repris ses séances. M. Grattama a proposé une adresse au roi pour exprimer la reconnaissance nationale à l'armée, à la marine et au commandant de l'expédition d'Atchin, pour la valeur et le patriotisme dont ils ont fait preuve. La proposition sera discutée lundi.

La Haye, 18 février. — Le *Journal officiel* publie le télégramme suivant d'Atchin, en date du 1^{er} février : « Nous avons pris, le 12, un fort construit par Tockmanck contre notre allié Tockomed. Nos pertes sont de 3 morts et 13 blessés. Tockmanck est en fuite. Le choléra est en décroissance. »

COMMERCE

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Liverpool, 19 février.

(Dépêche de MM. Busch et C^o, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes 12,000 b. Marché sans changement.

Havre, 19 février.

(Dépêche de MM. Busch et C^o, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes 1,500 balles. Marché calme, ferme, sans changement.

AVIS DIVERS.

ANVERS, 18 février. — Laines : On nous a fait connaître la vente de 30 balles laine en suint de la Plata.

NEW-YORK, 16 février. — Cotons : A New-Orléans le middling se cote dans la parité de 7 1/2 à 10 1/2; le low midd. 7 1/2 à 9 1/2; à Mobile, middling 8 7/8; à Galveston good ordin. 8 7/8; à Charleston le middling 7 1/2 à 10 1/2; à Savannah le midd. 7 1/2 à 10 1/2; le tout coté et fret par voilier rendu à Liverpool.

CALCUTTA, 27 février. — Cotons : Sans changements. On cote le fair Bengale, sur févr. mars 4 3/4.

BOMBAY, 17 février. — Cotons : Fair Oomra 5 1/2 à 10 1/2. Par Exportations de la semaine pour l'Angleterre 23,000 balles dont 11,000 balles via Suez.

Change : Traités de banques à 6 mois, ls. 11 7/16.

AUX MÈRES DE FAMILLES

Pour remédier à la faiblesse chez les enfants, développer leur force et leur croissance, les principaux médecins de Paris, MM. BROUSSAIS, BLACHE, ANDRAL, ALBERT, FOUQUIER, MOREAU, etc., membres de l'Académie de Médecine de France, ordonnent, avec le plus heureux succès, le RACHAÏOUT des ARABES de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris. Cet agréable aliment, composé de substances nutritives et reconstituantes, se divise dans toute l'économie; et par ses propriétés analéptiques, il améliore le lait chez les dames nourrices, et ranime les forces languissantes de l'estomac.

— Dépôts dans chaque ville. (Se défer des contrefaçons.)

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par le Revalésциère.

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, écoulements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, toux, désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuard de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 63,476.

M. le curé Compaert, de dix-huit ans de *Gustralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.

ÉPUISEMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 76,448.

Verdun, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalésциère* m'a sauvé l'avie.

ERNEST CATTÉ.

Musicien au 63^e de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalésциère*, en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalésциère* chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste; les boîtes de 32 et 60 fr. franco. Dépôt chez MM. Collet, pharmacien, et Morelle-Bourgeois, et chez les autres pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, Place Vendôme, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 64^e livraison (21 février 1874). — TEXTE : La fille aux pieds nus, par J. Gourdault. — Londres en 1874. — L'Indo-Chine, par L. Rousset. — En congé, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — La soie, par E. Muller.

DESSINS par Vautier, Toumois, Théron, Adrien Marie, Sourier.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

En écrivant au Gué (*Fendée*), à M. LE DOCTEUR PAQUIER. (Voir aux annonces.)

EN VENTE

Annuaire de l'arrondissement de Lille pour 1874

Librairie Alfred Reboux, rue Nain, 1.

BOURSE DE PARIS DU 18 FÉVRIER

VALEURS	Cl. précéd.	Clôture	Hausse	Baisse
A TERME				
3 0/0	58.80	58.85	..	0.05
5 0/0 1871	93.05	93.10	..	0.05
5 0/0 1872	93.65	93.10	..	0.05
B. de France	4005	40.35	..	30.00
B. de Paris	1050	103.20	..	1.25
Foncier	810.00	807.57	2.50	..
Mobilier	270.00	278.75	..	8.75
Général	517.50	525.00	..	7.50
Est
Lyon	881.25	878.75	2.50	..
Midi
Nord	..	1408.75
Orléans	840.00	840.00
Ouest
Gaz	737.50	735.00	2.50	..
Suez	410.00	412.50	..	2.50
5 0/0 Italien	60.50	60.71/2	..	0.01/2
Espagnol	335.00	338.75	..	3.75
Lombards	361.25	360.00	1.25	..
Autrichiens	724.25	728.75	2.50	..
COMPTANT				
3 0/0	58.75	58.71/2	..	0.01/2
5 0/0 libéré	93.00	93.05	..	0.05
5 0/0 non-lib.	93.00	92.95	0.05	..
4 1/2 0/0	86.00	85.90	0.10	..
Morgan	523.75	523.75
Titre 1869	289.25	289.00	0.25	..
Titre 1871	255.00	255.50
Obi. 3 0/0 Est	269.75	269.75
Lyon	287.50
Midi	273.00	272.50	0.50	..
Orléans	278.75	279.00	..	0.25
Vendé	245.00	242.00
Orléans à Ch	230.00	230.00
Oil. Rouen N.	218.75	212.50	6.25	..
(Sud)	200.00	200.00
BANQUE				
3 0/0 Esp. Int	45 1/4	45 3/8	1/8	..
30/0 Esp. Ext 69	48 3/8	48 3/16	3/16	..
5 0/0 Turc	38.75	38.70	0.05	..
50/0 Péruvien 60 1/8	591 1/16	591 1/16	7/16	..
Immobilière

MATIÈRES D'OR, ET D'ARGENT.

Or en barre à 1000/1000	10	..	0.00	..
1/2 onces de 90 fr.	0.00
A. en barre à 1000/1000
1/2 onces de 90 fr.
Ducats de Holl. et d'Aut.
Platine à l'essai
Id. mexicain
Ducats de Russie
Id. mexicain
Id. d'Amérique (N. S.)
Souverains Anglais
Banknotes
Dollars

BONS DU TRÉSOR.

4 1/2 % de 3 à 5 ans — 5 % de 20 à 11 mois. — 5 1/2 % de 1 an.